



Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2026-GC-248

Quel avenir pour la géothermie dans le canton de Fribourg ?

Auteur-e-s :	Dorthe Sébastien, de Weck Antoinette
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	01.10.2026
Développement :	
Transmission au Conseil d'Etat :	01.10.2026

Dépôt

La géothermie présente l'avantage de fournir une énergie locale, renouvelable et disponible de manière relativement constante, notamment pour la production de chaleur. En Suisse, les installations géothermiques ont produit près de 4716 GWh de chaleur en 2024, principalement au moyen de sondes géothermiques couplées à des pompes à chaleur.

Le canton de Fribourg dispose lui aussi d'un potentiel reconnu. Les études réalisées par le canton ont notamment identifié des perspectives intéressantes dans les régions de Fribourg, Bulle et, dans une moindre mesure, Morat. Le Plan directeur cantonal comporte d'ailleurs un thème consacré à l'énergie géothermique et un projet de géothermie profonde dans l'agglomération fribourgeoise.

En 2019, l'Etat de Fribourg et Groupe E ont créé la société gpfr SA avec pour objectif de prospector le sous-sol puis de développer une production locale de chaleur et, potentiellement, d'électricité grâce à la géothermie profonde. Dans le sud du canton, Géothermie Préalpes SA a par ailleurs mené une campagne de mesures sismiques dans la région de Bulle dès l'automne 2023.

Malgré ces démarches et un potentiel identifié depuis de nombreuses années, la géothermie semble toutefois encore peu développée dans le canton, en particulier lorsqu'il s'agit de projets de moyenne ou grande ampleur. Dans son rapport sur l'aménagement du territoire, l'Etat relevait lui-même que le projet de géothermie profonde de l'agglomération de Fribourg était encore loin de participer à la production énergétique cantonale.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est aujourd'hui l'état du développement de la géothermie dans le canton de Fribourg ? Il distinguera notamment les sondes géothermiques individuelles, les installations collectives, l'exploitation des nappes souterraines et la géothermie profonde ? Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une estimation de la quantité d'énergie actuellement produite grâce à ces différentes technologies dans le canton ?
2. Où en sont les projets de géothermie profonde étudiés dans les régions de Fribourg et de Bulle ? Quels enseignements ont notamment été tirés des études et campagnes de mesures réalisées jusqu'ici et quelles sont les prochaines étapes envisagées ?

3. Quels sont, selon le Conseil d'Etat, les principaux obstacles qui expliquent que la géothermie ne se développe pas davantage dans le canton alors même qu'un potentiel important a été identifié depuis plusieurs années ?
4. Le Conseil d'Etat entend-il renforcer sa stratégie afin de favoriser le développement de la géothermie, notamment dans les zones où elle pourrait alimenter des réseaux de chauffage à distance ou de grands bâtiments publics et privés ? Dans l'affirmative, quelles mesures concrètes envisage-t-il et selon quel calendrier ?